

APPEL À LA GRÈVE CE JEUDI 13H–15H



RASSEMBLEMENT DEVANT LE SELF DU PALAYS POUR DÉCIDER ENSEMBLE DE LA SUITE

+ de 250 collègues ont voté pour cette grève !

Proposition finale direction (appliqué au 1/07/26) :

Mensuels :	0,9% AG	1,4% AI	0,1% promo
Cadres :	0% AG	2,2% AI	0,3% promo

On note la suppression du talon d'AI.



Inflation 2025/26

0,9 % + ~2,6% (BCE 2026)

≈ 3,5%

POUR

AG ≥ inflation + progression de carrière* (1,8% x 2)

→ AG ≥ ~7,1 % avec talon de 251€**

- Intégration des primes dans le salaire
- Budget spécifique pour l'égalité Femmes-Hommes
- Augmenter le sursalaire pour les déplacements (réduit l'année dernière)
- Remise en place de la subrogation (avance de salaire par l'employeur lors d'arrêts maladies)
- Reconnaissance des diplômes et de l'expérience
- Remise automatique du salaire au SMH mensuel (sans amputer les budgets)
- Transparence de la classification des salarié-es dans MyPulse (pour ne pas se faire avoir en changeant de poste)

* La CGT [revendique](#) le doublement du salaire sur la carrière = 1,8% d'augmentation par an au-delà de l'inflation

** 7,1% au salaire médian d'un-e salarié-e mensuel-le

CONTRE

- Politique salariale des mensuel-les (2,4%) inférieure à celle des cadres (2,5%)
- La non rétroactivité au 1er janvier à cause de la signature de tous les autres syndicats à la NAO groupe
- La rampe de lancement des SMH : discriminatoire pour les cadres de -27ans
- Limitation des promotions par un budget
- Des promotions sans augmentations



Tuto grève au verso

CE TRACT EST UN APPEL À LA GRÈVE

La grève est une cessation collective et concertée d'activité. C'est un droit à désobéir, reconnu par la Constitution. Ce droit est souvent l'ultime recours pour obliger un employeur ou un gouvernement à s'asseoir à la table des négociations.

Il s'agit de **cesser volontairement le travail pour le désorganiser** : nous n'avons plus à obéir à l'employeur, nous n'avons pas à nous présenter et prendre notre poste de travail !

C'est à l'employeur de constater l'absence des salarié-es le jour de la grève et de demander les raisons de l'absence : prévenir l'employeur / la hiérarchie, c'est minimiser l'impact de notre grève. Vous n'êtes donc pas obligé-es de déclarer la grève en avance (sur myHR pour ADS).

Faites le lien avec vos collègues : incitez-les à rejoindre la grève, à agir d'une autre manière, ou à exprimer leur solidarité.

